

## CONDITIONS DEFINITIVES POUR LES BONS D'OPTION SUR MATIERE PREMIERE

**EN DATE DU 4 novembre 2014** 

Bons d'Option émis par

SOCIETE GENERALE (enregistré en France) (en qualité d'Emetteur)

dans le cadre de son Programme d'Emission de Bons d'Option et de Bons d'Option Turbo

Les termes utilisés ci-après seront réputés être définis pour les besoins des modalités (les "Modalités") figurant au chapitre "Modalités des Bons d'Option" du prospectus de base en date du 8 août 2014 approuvé par la Commission de Surveillance de Secteur Financier (la "CSSF") (le "Prospectus de Base") qui constitue un prospectus de base au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil en date du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation, telle que modifiée (la "Directive Prospectus").

Le présent document constitue les conditions définitives des Bons d'Option (les "Conditions Définitives") décrites dans les présentes pour les besoins de l'article 5.4 de la Directive Prospectus et devant être lues conjointement avec le Prospectus de Base. L'information complète concernant l'Emetteur, et l'offre des Bons d'Option est uniquement disponible sur la base de la combinaison des présentes Conditions Définitives et du Prospectus de Base. Un résumé de l'émission des Bons d'Option est toutefois annexé aux présentes Conditions Définitives. Des exemplaires du Prospectus de Base et des présentes Conditions Définitives sont disponibles pour consultation et pour copie, sur demande et sans frais, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, au siège social de Société Générale et au bureau désigné de l'Agent Financier. Tant que les Bons d'Option seront en circulation, le Prospectus de Base sera également disponible sur les sites Internet de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) et de Société Générale (www.sqbourse.fr) et les présentes Conditions Définitives seront disponibles sur le site internet www.sgbourse.fr.

Langue du Prospectus de Base

Langue Française (la langue Anglaise est fournie pour information

faisant foi

**Agent Placeur** 

seulement)

Date d'émission 6 novembre 2014

Société Générale - Tours Société Générale - 92987 Paris La **Agent Financier** 

Défense Cedex

SG Option Europe

Agent de Calcul Société Générale - Tours Société Générale - 92987 Paris La

Défense Cedex

Admission à la cote officielle et : négociation

Une demande a été présentée en vue de faire admettre les Bons d'Option à la négociation sur le Marché Réglementé d'Euronext Paris à compter de la Date d'Emission. Aucune garantie ne peut être donnée que cette demande soit approuvée.

### **Matière Première Argent**

- Prix de Référence

Le prix de l'argent ("London Silver price") pour une once d'argent (troy ounce of Silver) pour livraison à Londres par l'intermédiaire d'un membre du LBMA habilité à réaliser ce type de livraison, libellé en cents U.S., tel que calculé et administré par un prestataire de service indépendant en vertu d'un accord avec le LBMA et publié par le LBMA sur son site web <a href="www.lbma.org.uk">www.lbma.org.uk</a> qui affiche les prix en vigueur à la Date d'Evaluation, disponible sur la page «LDNXAG=» du Service Monitor Money Rates de Reuters ou sur toute page de remplacement tel que préconisée par le LBMA, ou toute page concernée venant à lui succéder, sous réserve des dispositions prévues dans les Modalités des Bons d'Option.

- Marché de Cotation : LBMA (London Bullion Market Association)

- Taux de Conversion : EUR/USD

Tranche	Nombre de Bons	Nature du Bon	Prix d'Exercice	Date de Maturité	Lot de Bons d'Option	Prix d'émission
Α	5.000.000	achat	USD 17,00	29-déc14	4 Bons	EUR 0,59
В	5.000.000	achat	USD 18,00	29-déc14	4 Bons	EUR 0,40
С	5.000.000	achat	USD 17,00	27-mars-15	4 Bons	EUR 0,64
D	5.000.000	achat	USD 18,00	27-mars-15	4 Bons	EUR 0,46
E	5.000.000	achat	USD 16,00	19-juin-15	4 Bons	EUR 0,86
F	5.000.000	achat	USD 17,00	19-juin-15	4 Bons	EUR 0,68
G	5.000.000	achat	USD 18,00	19-juin-15	4 Bons	EUR 0,52
Н	5.000.000	achat	USD 19,00	19-juin-15	4 Bons	EUR 0,39
I	5.000.000	achat	USD 20,00	19-juin-15	4 Bons	EUR 0,29
J	5.000.000	achat	USD 21,00	19-juin-15	4 Bons	EUR 0,22
K	5.000.000	achat	USD 22,00	19-juin-15	4 Bons	EUR 0,17
L	5.000.000	vente	USD 16,00	19-juin-15	4 Bons	EUR 0,05
M	5.000.000	vente	USD 17,00	19-juin-15	4 Bons	EUR 0,09
N	5.000.000	vente	USD 18,00	19-juin-15	4 Bons	EUR 0,14
0	5.000.000	vente	USD 19,00	19-juin-15	4 Bons	EUR 0,23
Р	5.000.000	vente	USD 20,00	19-juin-15	4 Bons	EUR 0,35
Q	5.000.000	vente	USD 21,00	19-juin-15	4 Bons	EUR 0,49

Tranche	code ISIN	code mnémonique
Α	FR0012297075	1189S
В	FR0012297083	1190S
С	FR0012297091	1191S
D	FR0012297109	1192S
E	FR0012297117	1193S
F	FR0012297125	1194S
G	FR0012297133	1195S
Н	FR0012297141	1196S
ı	FR0012297158	1197S
J	FR0012297166	1198S
K	FR0012297174	1199S
L	FR0012297182	1200S
М	FR0012297190	1201S
N	FR0012297208	1202S
0	FR0012297216	1203S
Р	FR0012297224	1204S
Q	FR0012297232	1205S

Vous pouvez vous procurer les informations sur les performances passées et futures de la Matière Première et sa volatilité sur le site internet du Marché de Cotation et sur des serveurs d'informations financières comme SIX Telekurs, Bloomberg, Reuters.

Forme des Bons d'Option Bons d'Option Dématérialisés.

La propriété des Bons d'Option Dématérialisés sera établie par une inscription en compte, conformément aux articles L 211-4 et suivants du

Code monétaire et financier.

**Droit applicable** Droit Français

Devise de Règlement EUR

Modalités de Règlement Paiement en espèces

Type de Bons d'Option Européen avec exercice automatique à la Date de Maturité

Période d'Exercice Sans objet

de

Organisme(s)
Compensation

Euroclear France (Paris), 115 rue Réaumur, 75081 Paris Cedex 02, France

Euroclear Bank (Bruxelles), 1 boulevard du Roi Albert II, B-1210, Bruxelles,

Belgique

Clearstream Banking (Luxembourg), 42 avenue JF Kennedy, L-1855,

Luxembourg

Modalités d'assimilation Sans objet

Nombre minimum de Bons d'Option négociables

Un Bon d'Option par tranche (ou, au-delà de ce minimum, négociation par

multiple entier de un Bon d'Option par tranche)

Nombre minimum de Bons d'Option exerçables (sauf pour l'exercice automatique à la Date de Maturité) Sans objet

Radiation

La radiation interviendra à l'ouverture du marché à la Date de Maturité des Bons d'Option, sous réserve de toute modification de ce délai par les autorités de marché compétentes, modification pour laquelle la responsabilité de l'Emetteur ne pourra en aucun cas être engagée.

Animation du marché En continu

SG Securities (Paris) SAS s'est engagé par contrat vis-à-vis de Euronext Paris SA à être apporteur de liquidité. Ce rôle prévoit l'affichage d'une fourchette d'intervention acheteur/vendeur dans le carnet d'ordre des Bons d'Option, durant la séance boursière, aux conditions suivantes :

- un écart maximal entre le cours acheteur et le cours vendeur indiqué dans le tableau ci-après,

- et un montant unitaire des ordres correspondant au minimum entre la valeur en euro de 50.000 Bons d'Option et 10.000 euros,

ceci dans des conditions normales de marché, de liquidité du ou des sousjacent(s) et de fonctionnement des systèmes électroniques d'information et de transmission des ordres.

SOUS-JACENT	FOURCHETTE (en euro ou en % du cours vendeur)
Taux de change et matière première	Max (0,15€ ; 5%)

Site Internet et coordonnées de Société Générale pour toutes communications administratives relatives aux Bons d'Option:

## www.sgbourse.fr

Société Générale N° Vert 0800 30 20 20

## INTERETS DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

A l'exception des commissions versées aux Agents Placeurs, le cas échéant, à la connaissance de l'Emetteur, aucune personne impliquée dans l'offre des Bons d'Option n'y a d'intérêt significatif.

## **CAS DE PERTURBATION DE MARCHE**

Les événements décrits à la Modalité 16 des Modalités des Bons d'Option.

## RAISONS DE L'OFFRE ET UTILISATION DU PRODUIT

Le produit net de chaque émission de Bons d'Option sera utilisé pour les besoins généraux de financement du Groupe Société Générale.

### **OFFRE NON-EXEMPTÉE**

Sans objet

## **RESUME SPECIFIQUE A L'EMISSION**

	Section A - INTRODUCTION ET AVERTISSEMENTS			
A.1	Avertissements	Le présent résumé doit être lu comme une introduction au prospectus de base en date du 8 août 2014 (le "Prospectus de Base") approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la "CSSF") relatif au programme d'émission de Bons d'Option et de Bons d'Option Turbo (le "Programme")		
		Toute décision d'investir dans les Bons d'Option émis dans le cadre du Programme doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus de Base, y compris tous les documents incorporés par référence, tout supplément y afférent pouvant être publié le cas échéant et les conditions définitives relatives à la tranche concernée des Bons d'Option (les "Conditions Définitives").		
		Lorsqu'une action concernant l'information contenue ou incorporée par référence dans le Prospectus de Base est intentée devant un tribunal d'un Etat membre (un "Etat Membre") de l'Espace Economique Européen (l'"EEE"), l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des Etats Membres de l'EEE où l'action est intentée, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus de Base avant le début de la procédure judiciaire.		
		Aucune action en responsabilité civile ne pourra être intentée dans un Etat Membre de l'EEE à l'encontre de quiconque sur la seule base du présent résumé, y compris sa traduction, sauf si son contenu est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux informations contenues dans les autres parties du Prospectus de Base (y compris les documents incorporés par référence y afférent), ou s'il ne fournit pas, lorsque lu conjointement avec les autres parties du Prospectus de Base (y compris les documents incorporés par référence y afférent), les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans les Bons d'Option.		
A.2	Consentement de l'Emetteur à l'utilisation du Prospectus de Base	Sans objet. Il n'y aura pas d'offre non-exemptée de Bons d'Option.		

		Section B — Emetteur
B.1	Raison sociale et nom commercial de l'Emetteur	Société Générale
B.2	Siège social et forme juridique de l'Emetteur, législation régissant ses activités ainsi que son pays d'enregistrement	Siège social : 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris, France. Forme juridique : société anonyme Législation régissant ses activités : droit Français Pays d'enregistrement : France
B.4b	Tendance connue ayant des répercussions sur l'Emetteur et ses secteurs d'activité	La zone euro et, en particulier, la France se dirigent progressivement vers la reprise. En outre, le climat économique aux Etats-Unis en amélioration reste tributaire de la façon dont le pays va sortir de ses politiques monétaires quantitatives et fiscales.  Dans les pays émergents, les marchés font face à une augmentation de fuite des capitaux. Les développements actuels pourraient peser sur la croissance des pays en développement, mais pas jusqu'à provoquer une crise financière systémique comparable à celles observées dans les années 1990.
		Plusieurs règlementations portant sur les opérations relatives aux activités de marchés continuent à être mises en place en Europe et aux

Section B — Emetteur						
		Etats-Unis.				
		De nouveaux développements sont également attendus.	fondamen	taux dans la	a banque (	de détail
		Dans un environnement macrides discussions de place est durable pour le secteur financie à financer l'économie dans restrictives. Cependant, il est contraintes règlementaires, concurrentiels entre les pays rentabilité de certaines activit modèle de développement de ce	de produ r qui maint un contex clair que aggravée , pèsera és. Elles	ire un mod tienne la cap tte de polit e l'accumula par de de façon s pourraient	lèle de cro pacité des tiques bud tion de n potentiel significative ainsi influe	bissance banques dgétaires louvelles s biais s sur la encer le
		Société Générale continue d' d'activité et s'est engagée da transformation pour reconcen d'excellence:	ans la sec	conde étape	e de son	plan de
		<ul> <li>La Banque de Détail er</li> </ul>	n France			
		<ul> <li>La Banque de Détail (IBFS); et</li> </ul>	Internation	ale et les S	Services Fi	nanciers
		<ul> <li>La Banque Monde e (GBIS).</li> </ul>	et les Sol	utions pour	les Inve	stisseurs
B.5	Description du groupe de l'Emetteur et de la place qu'il y occupe	Le groupe Société Générale co consolidées (ensemble le " <b>Grou</b> L'Emetteur est la société mère c	ıpe").		érale et se	s filiales
B.9	Montant de la prévision ou de l'estimation du bénéfice	Sans objet. L'Emetteur ne fai bénéfice.	it pas de	prévision c	ou d'estima	ation de
B.10	Nature des éventuelles réserves sur les informations historiques contenues dans le rapport d'audit	Sans objet. Le rapport des com contient pas de réserves.	nmissaires	aux compte	es de l'Eme	etteur ne
D 10	Informations		1er semestre	Exercice 2013	1er semestre	
B.12	Informations financières	Résultats (en millions d'euros)	2014		2013	2012 (*)
	historiques clés de	Produit net bancaire	11,569	22.433(**)	11,101(**)	23.110
	l'Emetteur	Résultat d'exploitation	2,378 1,504	2.336(**)	1,405(**)	2.757
		Bénéfice net	1,504	2.394(**)	1,532(**)	1.224
		Résultat net part du Groupe	1,345	2.044(**)	1,319(**)	790
		Réseaux France	659 34	1.196(**)	597(**)	1.291
		Banque de Détail Internationale et Services Financiers		983(**)	498(**)	617
		Activité Mondiale et Solutions pour les Investisseurs	1,066	1.206(**)	1,024(**)	761
		Centre d'Affaires	(414)	(1.341)(**)	(800)(**)	(1.879)
		Coût du risque	(1,419)	(4.050)	(1,912)(**)	(3.935)
		Coefficient d'exploitation  ROE après impôt	5,5%	67% 4,4%	5,6%	67,0% 1,2%
		Ratio Tier 1 (Bâle 2.5)	12,5% (CRR/CRD4)	11,8%	10,6%	12,5%
		Activité (en milliards d'euros)	(CKK/CKD4)	(CKK/CKD4)		
		Total Actif/passif	1,322.6	1.214,2(**)	1,254.1	1.250,9
		Prêts et créances sur la clientèle	336.2	332,7(**)	341.2	350,2

	Section B — Emetteur					
		Total dépôt clients	341.8	334,2(**)	350.0	337,2
		Capitaux propres (en milliards d'euros)				
		Sous-total Capitaux propres part du Groupe	53.3	50,9(**)	49.4	49,3
		Total Capitaux propres	56.0	54,0(**)	53.3	53,6
		Flux de trésorerie (en milliards d'euros)				
		Flux net de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	13,1	(1,0) (**)	1.9 (**)	23,7
		(*) Les éléments relatifs aux résulta l'entrée en application de la norme implique un réajustement do donnée. (**) Les éléments relatifs aux donnée raison de l'entrée en application des façon rétrospective à partir du 1 <sup>er</sup> jan Il n'y a pas eu de détérioration	IAS 19 : le s de l'année p es financières s normes IFR avier 2014.	changement de orécédente. s de l'année 2013 S 10 et IFRS 11	méthode cor 3 ont été retra qui s'appliq	nptable uités en uent de
		Société Générale depuis le 31 d			es perspe	clives de
		Sans objet. Il n'y a pas eu de financière ou commerciale de So				
B.13	Evènement récent propre à l'Emetteur et présentant un intérêt significatif pour l'évaluation de sa solvabilité	Sans objet.  Il n'y a pas d'évènement récent significatif pour l'évaluation de deuxième actualisation du docur	sa solvab	ilité depuis la	a publicati	on de la
B.14	Dépendance de l'Emetteur à l'égard d'autres entités du groupe	Société Générale est la société des activités propres et n'agit p vis-à-vis de ses filiales.				
B.15	Principales activités de l'Emetteur	Le Groupe offre une large gamn financières personnalisées à sociétés de taille importante Groupe s'appuie sur trois activité la banque de détail en France	ses clien et aux ir és principa	ts personne nvestisseurs	s physiquinstitution	ues, aux nels. Le
		la banque de détail à l'étrang	er, service	es financiers	et assurar	nces ;
		activités bancaires d'investiss services financiers.	sement, b	anque privée	, gestion o	d'actifs et
B.16	Dans la mesure où ces informations sont connues de l'Emetteur, indiquer si celui-ci est détenu ou contrôlé, directement ou indirectement, et par qui, et la nature de ce contrôle	Sans objet A sa connaissance, l'Emetteur r droit Français), directement ou ir				

	Section C — Valeurs mobilières			
C.1	Nature et catégorie des valeurs mobilières offertes et/ou admises à la négociation et numéro	L'Emetteur émet des bons d'option (les "Bons d'Option") soumis au droit Français  Les Bons d'Option sont des Bons d'Option de type européen pouvant		
	d'identification	être automatiquement exercés à la date d'expiration (les "Bons d'Option de Type Européen").		
		Les Bons d'Option bénéficient d'une option d'achat et de vente (les "Bons d'Option d'Achat et de Vente").		
		Numéro d'Identification		
		Le numéro d'identification international (international security identification number) des Bons d'Option est pour chaque tranche celui indiqué dans le tableau en annexe.		
C.2	Devise de l'émission	Les Bons d'Option seront émis en Euros.		
C.5	Restriction imposée à la libre négociabilité des valeurs mobilières	Sans objet. Il n'y a pas de restriction à la libre négociabilité des Bons d'Option (sous réserve de l'application de restrictions d'achat et de vente qui peuvent s'appliquer dans certains pays).		
C.8	Droits attachés aux valeurs mobilières, y compris leur rang et toute restriction qui leur est applicable	Rang Les engagements découlant des Bons d'Option constituent des engagements directs, inconditionnels, non-subordonnés et non assortis de sûretés de l'Emetteur, venant au même de rang entre eux et (sous réserve des dispositions impératives du droit applicable) au même rang que tous les autres engagements présents ou futurs non subordonnés et non assortis de sûretés de l'Emetteur.		
		Prix d'émission  Le prix d'émission des Bons d'Option est pour chaque tranche celui indiqué dans le tableau en annexe.		
		Droit applicable		
		Les Bons d'Option et tous engagements non-contractuels résultant ou en relation avec les Bons d'Option seront régis, par le droit Français		
C.11	Si les valeurs mobilières offertes font ou feront l'objet d'une demande d'admission à la négociation, en vue de leur distribution sur un marché réglementé ou sur des marchés équivalents avec l'indication des marchés en question	Une demande a été faite pour l'admission des Bons d'Option aux négociations sur le Marché Réglementé d'Euronext Paris.		
C.15	Manière dont la valeur de l'investissement est influencée par celle du ou des instrument(s) sous-jacent(s)	Le prix d'émission, puis le prix de chaque Bon d'Option pendant sa durée de vie dépend des éléments suivants : la différence entre la valeur du sous-jacent et le prix d'exercice, la maturité, les taux d'intérêt, les dividendes, et, dans le cas où le sous-jacent est dans une devise étrangère, le taux de change entre cette devise et la devise de règlement. Le prix de chaque Bon d'Option intègre une prime de risque qui dépend principalement de l'écart entre le cours du sous-jacent et le prix d'exercice, et de la volatilité des cours du sous-jacent.		

	Section C — Valeurs mobilières			
C.16	Date de maturité ou d'échéance des instruments dérivés – date d'exercice ou de la date finale de référence	La Date de Maturité des Bons d'Option est pour chaque tranche celle indiquée dans le tableau en annexe.		
C.17	Procédure de règlement des instruments dérivés	Le règlement se fera en espèces.		
C.18	Modalités relatives au produit des instruments dérivés	L'exercice d'un Lot de Bons d'Option donne au porteur le droit de recevoir un montant dans la devise de règlement, ou converti dans la devise de règlement en appliquant le taux de conversion, égal à la différence positive (i) dans le cas de Bons d'Option d'Achat, entre le prix de référence et le prix d'exercice et (ii) dans le cas de Bons d'Option de Vente, entre le prix d'exercice et le prix de référence.		
C.19	Prix d'exercice ou prix de référence final du sous-jacent	Le Prix d'Exercice des Bons d'Option est pour chaque tranche celui indiqué dans le tableau en annexe.		
C.20	Type de sous-jacent utilisé et informations à son sujet	L'actif sous-jacent des Bons d'Option est une Matière Première. Informations sur le sous-jacent, dont les performances passées et futures de la Matière Première et sa volatilité, peuvent être obtenues sur le site internet du Marché de Cotation et sur les serveurs d'informations financières comme SIX Telekurs, Bloomberg, Reuters.  Nom de la Matière Première : pour chaque tranche celui indiqué dans le tableau en annexe.		

	Section D — Risques			
D.2	Informations clés sur les principaux risques propres à l'Emetteur	<ul> <li>Société Générale est exposé à des risques inhérents à ses principales activités: risques de crédit, risques de marché, informations financières spécifiques, risques structurels de taux et de change, risques de liquidité, risques opérationnels, risques de non conformité et de réputation, risques juridiques, risques environnementaux, autres risques et ratios réglementaires.</li> </ul>		
		<ul> <li>la notation de crédit de Société Générale est une évaluation de sa capacité à faire face à ses obligations de paiement y compris celles résultant des Bons d'Option. En conséquence, une baisse réelle ou anticipée dans la notation de crédit de Société Générale peut influencer la valeur de marché des Bons d'Option.</li> </ul>		
		<ul> <li>les Bons d'Option constituent des engagements directs, inconditionnels, non subordonnés et non assortis de sûretés de l'Emetteur venant au même rang que tous les autres engagements, présents ou futurs, non subordonnés et non assortis de sûretés de l'Emetteur.</li> </ul>		
		<ul> <li>l'Emetteur fournit une gamme complète de produits des marchés de capitaux et de services de conseil dans le monde entier, y compris l'émission de Bons d'Option dont les intérêts et/ou le principal sont liés à la performance d'actifs sous- jacents. L'Emetteur et l'une quelconque de ses filiales ou sociétés liées peuvent, en relation avec ses autres activités commerciales, posséder ou acquérir des informations importantes sur lesdits actifs sous-jacents.</li> </ul>		

### Section D — Risques dans le cadre normal de ses activités, et qu'il se livre ou non à des activités de teneur de marché secondaire, l'Emetteur, et/ou ses sociétés liées peut effectuer des transactions pour son compte propre ou pour le compte de ses clients, et détenir des positions acheteuses ou vendeuses sur le ou les actifs de référence ou des dérivés connexes. En outre, l'Emetteur et/ou ses sociétés liées peut, en relation avec l'offre des Bons d'Option, conclure une ou plusieurs opérations de couverture portant sur le ou les actifs de référence ou des dérivés connexes. En relation avec ces activités de couverture ou de tenue du marché, ou en relation avec des opérations de négociation pour compte propre ou pour compte d'autrui réalisées par l'Emetteur et/ou le Groupe, l'Emetteur et/ou ses sociétés liées peut réaliser des transactions sur le ou les actifs de référence ou des dérivés connexes, qui peuvent affecter le cours de marché, la liquidité ou la valeur des actifs de référence et, par voie de conséquence, des Bons d'Option, et qui pourraient être jugées préjudiciables aux intérêts des Porteurs concernés. D.6 Informations clés sur L'attention des investisseurs est portée sur le fait que les Bons d'Option sont des instruments financiers complexes conçus pour des les principaux risques propres aux valeurs investisseurs accoutumés à ce type d'instruments. mobilières et En complément des risques pouvant affecter la capacité de l'Emetteur à avertissement satisfaire ses obligations au titre des Bons d'Option, de par leur nature, informant les les Bons d'Option sont susceptibles de connaître des variations de investisseurs qu'ils valeur importantes pouvant, dans certaines circonstances, aboutir à la pourraient perdre tout perte de la totalité du prix d'achat desdits Bons d'Option. ou partie, selon le cas. de la valeur de Les principaux facteurs de risques relatifs aux Bons d'Option sont les leur investissement suivants: a) Facteurs de risques généraux • Evaluation du caractère approprié de l'investissement : les Bons d'Option sont des instruments financiers complexes qui ne peuvent pas être adaptés à tous les investisseurs. Chaque investisseur potentiel ne doit prendre de décision d'investir dans les Bons d'Option qu'après avoir évalué le caractère approprié d'un tel investissement au regard de sa situation personnelle. • Le risque de retenue à la source de la loi américaine Foreign Account Tax Compliance Act ("FATCA"): il est possible que FATCA impose une retenue à la source de 30 % à certains établissements financiers non-américains n'ayant pas conclu et ne se conformant pas à un accord conclu avec les services fiscaux américains. • Législation affectant les paiements des équivalents de dividendes: le paiement d'un « équivalent de dividende », dividende provenant de sources situées aux Etats-Unis, peut être assujetti à une retenue à la source - sauf à être limité par une convention fiscale en vigueur. • La loi de réforme de Wall Street et de protection des consommateurs Dodd-Frank: cette réglementation relative aux marchés de produits dérivés à terme et de gré à gré peut avoir pour corollaire une augmentation des coûts sur ces marchés, une réduction de la liquidité, affecter la structure des marchés et nuire au rendement et à la valeur des Bons d'Option, en imposant à plus ou moins long terme des contraintes additionnelles. Changement de loi :

aucune assurance ne peut être donnée au porteur sur l'impact

### Section D — Risques

d'une évolution du cadre législatif, réglementaire ou des pratiques administratives postérieure au Prospectus de Base.

#### • Légalité de l'acquisition :

Aucun de l'Emetteur et de l'Agent Placeur, ou de leurs sociétés liées respectives, n'a ou n'assume la responsabilité de la légalité de l'acquisition des Bons d'Option par un investisseur potentiel, que ce soit en vertu des lois en vigueur dans la juridiction où ils sont enregistrés ou celle où ils exercent leurs activités (si différente), ou du respect par l'investisseur potentiel de toute loi, réglementation ou règle édictée par un régulateur qui lui serait applicable.

#### · Fiscalité:

dans certaines juridictions, aucune position officielle des autorités fiscales ni aucune décision de justice n'est disponible s'agissant des Bons d'Option.

- Directive 2003/48/CE du 3 juin 2003 en matière de fiscalité des revenus de l'épargne : cette Directive a été modifiée par la Directive du 24 mars 2014 qui élargit les cas de retenue à la source et inclut de nouveaux types de revenus d'épargne et produits qui génèrent des intérêts ou des revenus équivalents.
- Considérations d'ordre juridique qui peuvent restreindre la possibilité de certains investissements :
   les activités d'investissement de certains investisseurs sont soumises à des lois et règlements spécifiques ou en cours d'examen par certaines autorités qui peuvent restreindre l'achat, le nantissement des Bons d'Option.

#### b) Facteurs de risques liés à la structure des Bons d'Option

- Risque lié à l'effet de levier :
  - les Bons d'Option sont susceptibles de connaître des variations importantes par rapport à celui du sous-jacent pouvant aboutir dans certains cas à la perte de la totalité du prix d'achat.
- Facteurs de risques liés à l'utilisation des Bons d'Option à titre de couverture :
  - Certains événements relatifs au sous-jacent ou des perturbations de marché peuvent avoir un impact sur l'émission, l'exercice des Bons d'Option et sur le montant dû au porteur.

# c) Facteurs de risques liés à l'exercice des Bons d'Option:

- Décalage potentiel après l'exercice des Bons d'Option :
   il y a potentiellement un décalage après l'exercice des Bons
   d'Option avec un risque d'évolution du montant dû au porteur
   pendant cette période.
  - Facteurs de risques affectant la valeur des Bons d'Option : certains événements relatifs au sous-jacent ou des perturbations de marché peuvent avoir un impact sur l'émission, l'exercice des Bons d'Option et sur le montant dû au porteur.

## d) Facteurs de risques liés à l'évaluation des Bons d'Option :

Le modèle d'évaluation fait dépendre le prix des Bons d'Option de la différence entre la valeur du sous-jacent et le prix d'exercice, de la maturité, de la valeur du sous-jacent, des taux d'intérêt, des dividendes estimés et du niveau de volatilité. Selon la sensibilité de chaque facteur, le prix d'émission variera dans un sens comme dans l'autre.

### e) Facteurs de risques relatifs aux actifs sous-jacents :

Risques relatifs aux Bons d'Option sur Matière Première :

Section D — Risques		
	la valeur de la (des) matière(s) première(s) sous-jacente(s) aux aux Bons d'Option peut évoluer au cours du temps.	

		Section E — Offre
E.2b	Raisons de l'offre et de l'utilisation prévues du produit	Le produit net de l'émission des Bons d'Option sera destiné au financement général des investissements du Groupe, y compris la réalisation de bénéfice.
E.3	Modalité de l'offre	Sans objet. Les Bons d'Option ne seront pas offerts au public.
E.4	Intérêt pouvant influer sensiblement sur l'émission/l'offre, y compris les intérêts conflictuels	Sans objet. A la connaissance de l'Emetteur, aucune personne impliquée dans l'émission des Bons d'Option n'a d'intérêt matériel à cette émission.
E.7	Estimation des dépenses facturées à l'investisseur par l'Emetteur ou l'offreur	Sans objet. Il n'y a pas de frais facturés par l'Emetteur à l'investisseur.

## Annexe

Matière Première Argent				
Tranche	Prix d'émission	Date de Maturité	Prix d'Exercice	code ISIN
Α	EUR 0,59	29-déc14	USD 17,00	FR0012297075
В	EUR 0,40	29-déc14	USD 18,00	FR0012297083
С	EUR 0,64	27-mars-15	USD 17,00	FR0012297091
D	EUR 0,46	27-mars-15	USD 18,00	FR0012297109
E	EUR 0,86	19-juin-15	USD 16,00	FR0012297117
F	EUR 0,68	19-juin-15	USD 17,00	FR0012297125
G	EUR 0,52	19-juin-15	USD 18,00	FR0012297133
Н	EUR 0,39	19-juin-15	USD 19,00	FR0012297141
I	EUR 0,29	19-juin-15	USD 20,00	FR0012297158
J	EUR 0,22	19-juin-15	USD 21,00	FR0012297166
K	EUR 0,17	19-juin-15	USD 22,00	FR0012297174
L	EUR 0,05	19-juin-15	USD 16,00	FR0012297182
М	EUR 0,09	19-juin-15	USD 17,00	FR0012297190
N	EUR 0,14	19-juin-15	USD 18,00	FR0012297208
0	EUR 0,23	19-juin-15	USD 19,00	FR0012297216
Р	EUR 0,35	19-juin-15	USD 20,00	FR0012297224
Q	EUR 0,49	19-juin-15	USD 21,00	FR0012297232